

# En Wallonie, les administrateurs publics seront étroitement surveillés

■ Le gouvernement wallon adopte ses mesures "éthiques". Dont un plafonnement des rémunérations dans le secteur public.

Lorsqu'il a été annoncé le 19 juin dernier parlait de "tornade éthique", le nouvel attelage (MR-CDH) évoque une "Wallonie 100 % éthique". Changer la forme ne veut pas forcément dire changer le fond. Si ce n'est à la marge, les mesures proposées par l'équipe Borsus sont presque similaires à celles que l'équipe Magnette comptait faire voter en juillet dernier. Ce qui fait dire au chef de groupe PS, Pierre-Yves Dermagne, l'ancien ministre wallon qui s'occupait justement de cette matière "qu'on a perdu un an", puisque les textes de la nouvelle majorité ne pourront être votés qu'en 2018.

Que dit la réforme ? Tout d'abord, qu'à l'avenir, les dirigeants et administrateurs des intercommunales comme ceux des organismes pararégionaux – que l'on qualifie désormais par l'acronyme UAP pour Unités d'administration publiques – seront soumis aux mêmes règles. Que ce soit en matière d'incompatibilité, de rémunérations ou de transparence, le régime sera identique. Dans ces structures publiques, les rémunérations des gestionnaires seront plafonnées à 245 000 euros brut annuels (255 210 euros avec indexation). L'exception actuellement en vigueur et qui concerne les dirigeants des outils économiques wallons ainsi que leurs filiales sera supprimée. Un seul vice-président sera autorisé – on se souvient que l'intercommunale IBW en comptait 10, jusqu'à il y a peu –, et il sera le seul, avec le président, à pouvoir bénéficier d'une rémunération fixe, réduite de 20% par rapport aux montants

actuels. Le président pourra toucher 33 463 euros brut, le vice-président sera plafonné à 25 097 euros brut et l'administrateur à 8 438 euros brut.

Un nombre limité de réunions rémunérées

Le jeton de présence est généralisé pour les administrateurs publics. Il s'agira d'octroyer un seul jeton par jour (même si l'administrateur assiste à plusieurs réunions à la suite). Et le nombre de réunions annuelles donnant droit à un jeton de présence sera plafonné (12 pour l'organe de gestion, 18 pour le bureau exécutif et 3 pour le comité d'audit). Il ne leur sera pas interdit de se réunir davantage, mais sans rémunérations complémentaires. Pour les mandataires non élus, la rémunération ne pourra pas dépasser les 50% de l'indemnité parlementaire. Là où les élus seront toujours plafonnés à 150%. Précisons encore qu'un certain nombre d'incompatibilités sont prévues entre des fonctions de dirigeants d'intercommunales ou d'UAP avec une fonction dans un cabinet ministériel – mais dans certains cas seulement. Enfin, le gouvernement wallon s'octroie le droit de désigner, dans un organisme public ou dans une filiale, un commissaire spécial lorsque l'intérêt régional est lésé. Ce commissaire sera habilité pour évincer des dirigeants. Nethys, suivez mon regard...

Du côté de l'opposition, Pierre-Yves Dermagne se demande pourquoi le gouvernement wallon n'évoque pas les mandats privés dans sa réforme de la gouvernance. "Pourtant, cela figurait dans les recommandations de la commission Publifin." Les débats parlementaires sur cette question et sur d'autres seront assurément houleux.

Stéphane Tassin

## Le gestionnaire de réseau Resa va quitter Nethys pour retrouver le giron de Publifin

Lors de la présentation par le gouvernement wallon des nouvelles règles de gouvernance, le nom de Stéphane Moreau n'a pas une fois été cité. Mais l'ombre de l'ancien bourgmestre socialiste d'Ans plane sur un très grand nombre de réformes présentées. Notamment, celle portée par le ministre de l'Énergie, Jean-Luc Crucke (MR). En effet, Resa, le GRD (gestionnaire de réseau de distribution) gaz et électricité, actuellement filiale de Nethys, qui permet à la société dirigée par Stéphane Moreau de disposer d'un matelas financier important, va retourner entièrement vers le secteur public.

### Recommandations suivies à la lettre

Le ministre Crucke suit ainsi à la lettre les recommandations de la commission d'enquête Nethys/Publifin. Le ministre y était, à l'époque, l'un des commissaires les plus actifs. Il savait, dès lors, qu'une erreur dans cette réforme lui serait reprochée cent fois. En revenant dans le giron de l'intercommunale Publifin, les divi-

dendes de Resa reviendront entièrement aux actionnaires, à savoir les communes adhérentes et la province de Liège.

Mais la réforme des GRD ne vise pas seulement Resa. Elle s'adresse évidemment à tous les organismes qui réalisent ce type de mission. Il sera désormais interdit aux GRD de se constituer en personne morale de droit privé – parce qu'avec cette entourage, le GRD se soustrayait à la tutelle exercée par les pouvoirs locaux.

Il sera aussi interdit à l'avenir aux producteurs, fournisseurs et intermédiaires actifs dans le marché de l'énergie de se retrouver dans le capital des GRD (avec quelques exceptions logiques pour ce qui concerne les communes et provinces actives directement ou indirectement dans ce marché). La mesure doit garantir l'indépendance des GRD. Ces mêmes GRD ne pourront pas non plus être présents dans le capital des mêmes producteurs, fournisseurs et autres intermédiaires.

Les GRD se verront aussi interdire d'exercer

d'autres activités que celle de gestionnaire de réseau de distribution. Enfin, il sera imposé aux GRD d'avoir du personnel qui leur est propre. En cas de recours à la sous-traitance, via une filiale, ils devront faire appel à des personnes indépendantes des producteurs, fournisseurs ou intermédiaires. Et ce, dans le respect des règles de passation des marchés publics. Toutes ces règles seront d'application un an après leur publication au moniteur. On attend un vote parlementaire dans le courant de l'année 2018.

### La réforme des outils financiers

Un autre dossier était présenté par le gouvernement wallon, jeudi après-midi. Il s'agit de la réforme des outils financiers wallons annoncée par le ministre de l'Économie, Pierre-Yves Jeholet (MR). Si on en est, à ce stade, à la simple note d'orientation, on peut déjà annoncer que la SRIW va devenir un holding qui absorbera plusieurs autres structures dont la Sowalfin (qui a la main sur les différents Investis). On sait aussi que la Sogepa (outil chargé du redressement d'entreprises en difficulté) et la Spaque (outil de remise en état des terrains industriels) vont fusionner au sein d'une nouvelle société qui intégrera aussi d'autres structures.

S.Ta.